

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/97 à 2023/125

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trente novembre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS — Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – M. Joffrey LEROY – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Jean-Christophe LIPOVAC – Mme Monique LEROY - Mme Nouria BELAYACHI – M. Romain FYVEY – M. Saïd BECHROURI - M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Monique LEROY a donné pouvoir à Madame Mauricette GOURDIN
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Madame Claire ZYTKA-TARANTO
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 7 décembre 2023

DELIBERATION

2023 / 124 - MARCHE DE PRESTATION D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/305 DU 29 JUIN 2022.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme utilisent la commande publique comme levier en faveur de la cohésion sociale. À ce titre, a été lancé en juin 2023 un marché de qualification et d'insertion professionnelle réalisé sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations et d'expériences pré qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, pour effectuer le nettoyage des espaces publics sur le territoire de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Par délibération n° 22/305 du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les pièces du marché après avis de la commission d'appel d'offres.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée conformément au 3° de l'article R.2123-1 du code de la commande publique pour une durée ferme de quatre ans et de trois lots. Le montant estimatif global de chaque lot indiqué était de :

Intitulé du lot	Partie à prix global forfaitaire - Montant indicatif sur 4 ans en € HT
Lot n°1 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Est » comprenant les quartiers Saint-Maurice Pellevoisin, Fives, Commune associée d'Hellemmes et secteur Euralille	968 456 €
Lot n°2 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Sud-Ouest » comprenant les quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Sud de Lille-Moulins et Secteur Champs de Mars Citadelle	955 623 €
Lot n°3 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Commune associée de Lomme.	535 413 €

Après avis de la commission d'appel d'offres en date du 10 novembre 2023, le marché a été attribué comme suit :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant de l'offre retenue
Lot n°1 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Est » comprenant les quartiers Saint-Maurice Pellevoisin, Fives, Commune associée d'Hellemmes et secteur Euralille	Groupement LSI – CIBB - INSERSOL	1 453 968,00 €
Lot n°2 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Ville de Lille – « Territoire Sud-Ouest » comprenant les quartiers Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Sud de Lille-Moulins et Secteur Champs de Mars Citadelle	Groupement LSI – CIBB - INSERSOL	1 132 289,76 €

Pour les lots n°1 et 2, l'écart entre l'estimation et les montants attribués s'explique par l'évolution du périmètre de la prestation intervenue postérieurement à la délibération de lancement et au contexte inflationniste.

Aucune offre n'ayant été déposée sur le lot n°3, une relance a été effectuée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique.

Ainsi, pour le lot n°3 relatif aux prestations d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la commune associée de Lomme, après avis de la commission d'appel d'offres en date du 24 novembre 2023, le marché a été attribué comme suit :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant de l'offre retenue
Lot n°3 : Prestation d'insertion et de qualification de nettoyage de la voie publique de la Commune associée de Lomme.	CIBB	388 368 € HT

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer le marché public après avis des Commissions d'Appel d'Offres ;

IMPUTER les dépenses sur les opérations financières suivantes :

- Pour la Ville de Lille : Opération NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC n° 16911 Chap 011 Fonction 7222 Article 611.
- Pour la Commune associée de Lomme : Opération PLAN PROPRETE n°1117 Chap 011 Fonction 845 Article 611.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 20 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

